

# La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations

## État de la situation

*Présenté par Gilles Dufort*  
12 juin 2009



# PLAN DE PRÉSENTATION

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Les orientations municipales d'aménagement
- ✓ La démarche menant à un statut de reconnaissance municipale
- ✓ Le corpus des biens culturels municipaux
- ✓ Les dossiers et les démarches en cours
- ✓ Les constats
- ✓ Les enjeux

# LE CADRE JURIDIQUE

Les statuts de reconnaissance :

- Commission des lieux et monuments historiques du Canada
- Volet provincial de la *Loi sur les biens culturels*
- Volet municipal de la *Loi sur les biens culturels*

# LE CADRE JURIDIQUE

- **Les pouvoirs habilitants :**  
Depuis 1986, la *Loi sur les biens culturels* confère aux municipalités le pouvoir d'attribuer un statut juridique à un immeuble ou à un lieu en raison de l'intérêt exceptionnel pour la collectivité.  
Démarche de reconnaissance.
- **Les statuts municipaux :**  
La citation de monument historique (*immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture*) ;  
  
La constitution de site du patrimoine (*territoire regroupant des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique*).
- **L'instrument :**  
Un règlement adopté par le conseil municipal.

# LE CADRE JURIDIQUE

	Volet provincial LBC	Volet municipal LBC
<b>Bien visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien culturel :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bien historique</li> <li>– Monument ou site historique</li> <li>– Bien ou site archéologique</li> </ul> </li> <li>• Arrondissement historique</li> <li>• Arrondissement naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture</li> <li>• Territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique</li> </ul>
<b>Statut juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement</li> <li>• Reconnaissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citation</li> <li>• Site du patrimoine</li> </ul>
<b>Portée de la protection</b>	Extérieur et intérieur	Extérieur seulement
<b>Instance décisionnelle</b>	Ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine Gouvernement du Québec	Conseil municipal
<b>Comité aviseur</b>	Commission des biens culturels du Québec	Élaboration du règlement : CPM Application réglementaire : CCU

# LE CADRE JURIDIQUE

	Volet provincial LBC	Volet municipal LBC
<b>Effets de la protection</b>	<p>Obligation de conservation en bon état de tout bien culturel.</p> <p>Autorisation requise de la ministre sur les interventions sur le bien (altération, restauration, réparation, modification totale ou partielle, aliénation, déplacement ou adossement à une construction). Avis préalable de la CBC.</p> <p>Dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique classé, autorisation de la ministre requise : division, subdivision, redivision, morcellement d'un terrain, modification de l'aménagement, de l'implantation, de la destination ou l'usage d'un immeuble, construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolition partielle ou totale, érection d'une nouvelle construction, affichage.</p> <p>Soutien technique, programme d'aide financière et exemption de taxes foncières (ces 2 derniers pour le classement).</p>	<p>Obligation de conservation en bon état de tout monument historique.</p> <p>Autorisation requise du conseil d'arrondissement sur les interventions sur le bien (altération, restauration, réparation, modification de l'apparence extérieure assujetties aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument par conseil et s'ajoutant à la réglementation municipale) Avis préalable du CCU. Avis CPM, le cas échéant.</p> <p>Démolition partielle ou totale, déplacement ou adossement à une construction: décision du conseil municipal, avisé préalablement par le CPM.</p> <p>Programmes d'aide à la restauration (40% des coûts de travaux).</p>

# LES ORIENTATIONS MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT

## *Politique du patrimoine (1/3)*

### La Ville gestionnaire exemplaire

- Accroître la connaissance du patrimoine de Montréal
- Développer des partenariats appuyant la ville dans son rôle de gestionnaire
- Actualiser, de concert avec le MCCC, le volet municipal de la LBC pour protéger une plus grande diversité de biens patrimoniaux
- **Développer une vue d'ensemble de la reconnaissance du patrimoine et de sa gestion**
- Adopter une réglementation adéquate et exercer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial
- Viser l'intégration de la réglementation du bâtiment comme élément positif de la conservation du patrimoine architectural
- Assurer une utilisation des ressources dans les programmes destinés à la conservation, à la mise en valeur et la diffusion du patrimoine
- Intégrer la dimension patrimoniale dans les programmes de subventions qui ne visent pas spécifiquement la conservation et la mise en valeur du patrimoine
- Mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine
- Assurer le rayonnement international du patrimoine montréalais

# LES ORIENTATIONS MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT

## *Politique du patrimoine (2/3):*

Développer une vue d'ensemble de la reconnaissance du patrimoine et de sa gestion :

➤ Cohérence du corpus de biens et territoires protégés par le volet municipal de la LBC:



- poursuite du développement de critères de sélection pour les immeubles et secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais (notamment le patrimoine moderne et le patrimoine industriel)
- élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale en tenant compte des sites mentionnés dans le Plan d'urbanisme
- accompagnement du plan stratégique d'un plan de communication s'adressant aux citoyens (raisons de l'action municipale en cette matière, processus d'attribution du statut et implications pour les propriétaires d'un bien visé par la LBC).

# LES ORIENTATIONS MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT

## *Politique du patrimoine (3/3)*

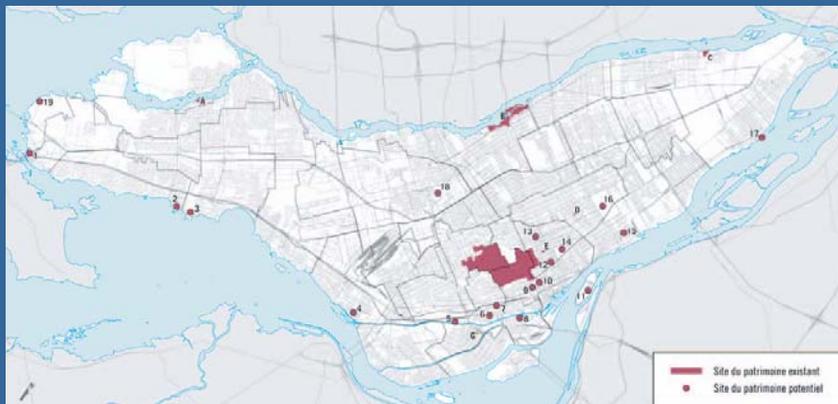
- Gestion plus cohérente des biens protégés en vertu de la LBC :
  - harmonisation des objectifs et des critères de gestion des biens et territoires protégés par le volet municipal de la LBC, dans la perspective d'une vue d'ensemble de leur développement et de leur mise en valeur
  - élaboration d'un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine
  - simplification de la gestion des biens et territoires protégés par le volet provincial de la LBC et établissements de critères de gestion communs (notamment par la mise en place du guichet unique d'accueil).
  
- Appui à la poursuite des démarches visant à faire identifier une portion du territoire montréalais au registre des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

# LES ORIENTATIONS MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT

## *Plan d'urbanisme :*

*Réaliser des études visant à déterminer la pertinence de constituer de nouveaux sites, notamment pour les sites potentiels identifiés ;*

*poursuivre le développement de critères de sélection pour les immeubles et secteurs d'intérêt pan montréalais.*



## LES SITES DU PATRIMOINE EXISTANTS :

l'ancien village du Sault-au-Récollet  
l'ancien village de Rivière-des-Prairies  
l'église Saint-Esprit de Rosemont  
l'église Saint-Jean-Baptiste  
le mont Royal  
l'île Sainte-Hélène  
la Côte Saint-Paul

## LES SITES DU PATRIMOINE POTENTIELS :

le noyau villageois de Sainte-Anne-de-Bellevue  
le site The Grove de Beaconsfield  
le Vieux Village de Pointe-Claire  
le noyau institutionnel du Vieux-Lachine  
le canal de Lachine  
le square Georges-Étienne-Cartier  
le square Saint-Henri  
les églises St. Gabriel's et Saint-Charles  
le square Dorchester et la Place du Canada  
le square Phillips  
le square Saint-Louis  
le secteur Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End  
le parc Lafontaine  
le marché Maisonneuve  
le Jardin botanique  
le Vieux-Pointe-aux-Trembles  
l'ensemble institutionnel du Vieux-Saint-Laurent  
le village de Senneville

# LES ORIENTATIONS MUNICIPALES D'AMÉNAGEMENT

## *Plan d'urbanisme :*

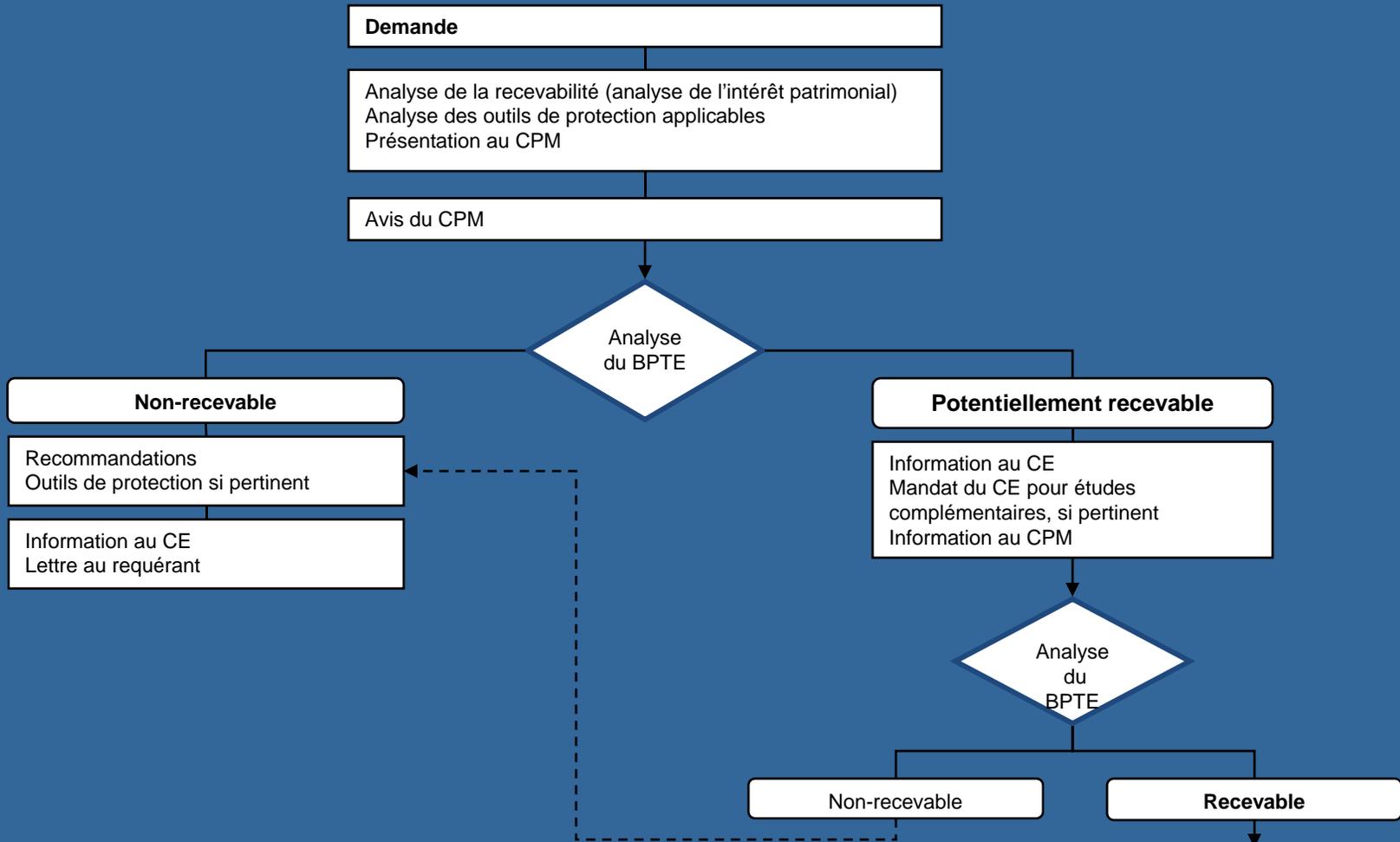
Documents annexes : Évaluation du patrimoine urbain – par arrondissement

Identification de bâtiments et de secteurs pouvant faire l'objet d'une évaluation quant à la pertinence d'une citation ou de la constitution d'un site de patrimoine.



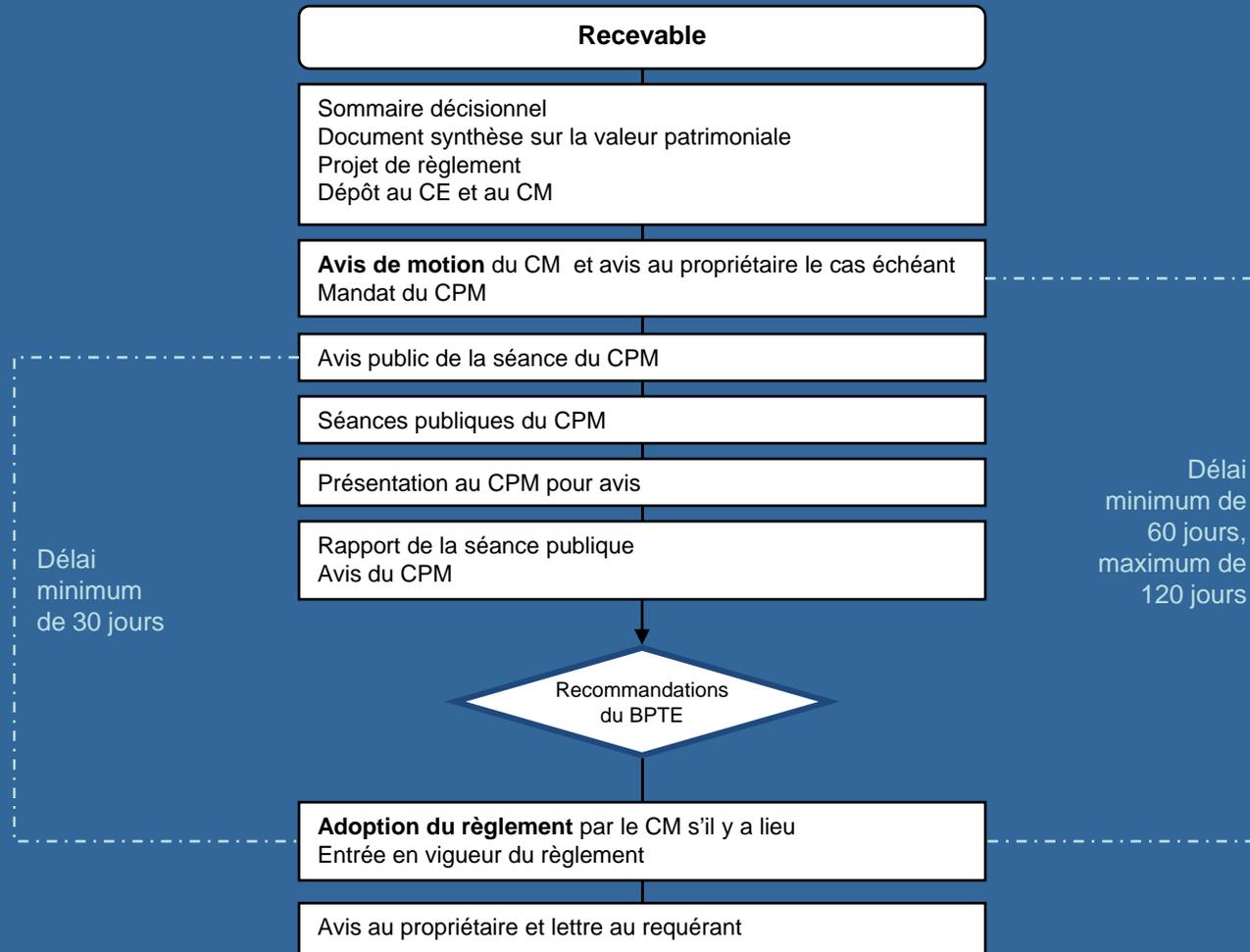
# LA DÉMARCHE MENANT À UN STATUT DE RECONNAISSANCE MUNICIPALE

## Analyse de la recevabilité



# LA DÉMARCHE MENANT À UN STATUT DE RECONNAISSANCE MUNICIPALE

## Processus réglementaire



# LA DÉMARCHE MENANT À UN STATUT DE RECONNAISSANCE MUNICIPALE

## *La valeur patrimoniale*

Est patrimonial ce qui représente une valeur significative ou exceptionnelle pour la collectivité montréalaise du point de vue de :

- l'histoire
- la science
- l'art
- l'esthétique

Valeurs modulées par des critères d'appréciation objectifs et subjectifs :

- la rareté (ou l'unicité)
- l'authenticité
- la représentativité
- l'intégrité relative à l'état physique et au degré de conservation du lieu
- l'ancienneté dans l'histoire de Montréal
- l'innovation et le progrès
- la remémoration
- la portée cognitive lié à l'aspect didactique
- l'utilité
- le rayonnement.

# LA DÉMARCHE MENANT À UN STATUT DE RECONNAISSANCE MUNICIPALE

## *Le processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu*

Démarche en cours du BPTÉ visant l'élaboration d'un cadre d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu se traduisant notamment par un énoncé de son intérêt résultant de l'établissement des valeurs qui lui sont associées.

### Démarche basées sur les valeurs

- symbolique
- paysagère urbaine
- historique
- artistique
- scientifique
- technique
- de recherche
- d'usage
- écologique

# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Composition du corpus pour le territoire de la Ville de Montréal (2009)*

45 bâtiments cités  
7 sites du patrimoine

### *Période d'intervention*

Ville de Montréal	1987-1992	20 citations et 6 sites du patrimoine
	1993-2006	Aucune attribution de statut
	Depuis 2007	8 citations et 1 site du patrimoine
Ex-municipalités	1986-2002	17 citations dont 10 par la Ville de l'Île-Bizard



# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Répartition par arrondissement*

Arrondissement	Monument historique cité	Site du patrimoine
Ile-Bizard--Sainte-Genève	10	
Ville-Marie	9	2
Le Plateau-Mont-Royal	5	1
LaSalle	5	
Ahuntsic-Cartierville	3	1
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2	1
Rosemont--La Petite Patrie	2	1
Sud-Ouest	2	1
Saint-Laurent	2	
Montréal-Nord	1	
Verdun	1	
Outremont	1	
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce		1

# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## 1986-2001: Les monuments historiques cités



Maison Henriette-Moreau  
Citée en 1989 (Plateau-Mont-Royal)



Théâtre Outremont  
Citée en 1987 (Ville d'Outremont)

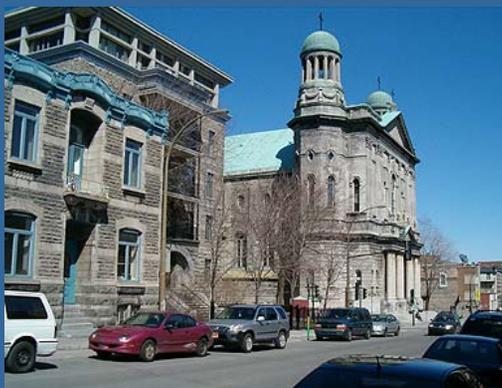


Couvent des Sœurs de Sainte-Anne  
Citée en 2001 (Ville de Sainte-Genève)

## 1986-2001: Les sites du patrimoine



Site du patrimoine du Mont-Royal  
Constitué en 1987



Site de l'église St-Jean-Baptiste  
Constitué en 1990 (Plateau-Mont-Royal)



Ancien village du Sault-au-Récollet  
Constitué en 1992 (Ahuntsic-Cartierville)

# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## 2007-2009: Les monuments historiques cités



Maison Robert-Bélanger  
Citée en 2009 (Saint-Laurent)

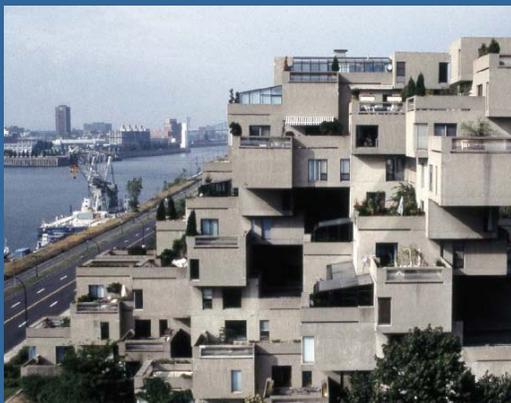


Station-service de Mies van der Rohe  
Citée en 2009 (Verdun)



Maison Mary-Dorothy-Molson  
Citée en 2009 (Ahuntsic-Cartierville)

## Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène



Habitat 67, cité en 2007 (Ville-Marie)



Constitué en 2007 (Ville-Marie)



# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Typologies représentées*

### Les sites du patrimoine :

- 5 noyaux villageois ou institutionnels
- 2 sites historiques et naturel

### Les monuments historiques :

- 27 résidences dont
  - 12 maisons bourgeoises
  - 10 maisons de ferme

- 5 édifices religieux dont
  - 1 couvent et 1 presbytère
  - 3 églises

5 théâtres

3 croix de chemin

3 édifices à vocation commerciale

1 station-service

1 école



# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Styles architecturaux représentés*

Vernaculaire français / québécois (11)

Néo-gothique / néo-roman (3)

Éclectisme / Second empire / Néo-Queen Anne (11)

Néo-classique / Beaux-Arts (5)

Art déco (2)

Patrimoine moderne (2)



# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Principaux motifs de citation*

1986-2001

- Valeur architecturale :
  - qualités architecturales et esthétiques
  - renommée de l'architecte concepteur
  - représentativité par rapport à une typologie (principalement la maison de ferme dans le cas de L'Île-Bizard)
  - authenticité architecturale (notamment rurale)
  
- Valeur historique :
  - témoins du développement de la ville, du quartier ou du secteur
  - association avec un événement ou un personnage important
  
- Point de repère, situation géographique

Depuis 2007

Basé sur une approche plus globale intégrant davantage les multiples notions de valeurs (documentaire, architecturale, artistique, paysagère urbain, historique, contextuelle, symbolique).

# LE CORPUS DES BIENS CULTURELS MUNICIPAUX

## *Contenu réglementaire*

1986-2001

- Identification du bien (nom, adresse, désignation cadastrale ou description du périmètre dans le cas des sites).

Depuis 2007

- Objet de la citation ou de la constitution (nom du bien et désignation cadastrale) :
  - motifs de la citation ou de la constitution (résumé de la valeur historique, documentaire, architecturale, contextuelle, symbolique) ;
  - effet de la citation ou de la constitution ;
  - conditions de conservation et de mise en valeur (principes de conservation et de mise en valeur - identification des caractéristiques physiques à conserver, travaux autorisés, conditions de modification, etc.) ;
  - annexes (études, cartes, etc.)

# LES DOSSIERS ET LES DÉMARCHES EN COURS

## *Les désignations*

Constitution du site du patrimoine du Square Dorchester et de la Place du Canada

Étude de recevabilité relatives à des demandes de citation

## *La stratégie*

Développement continu de la connaissance sur les corpus

Établissement de priorités

Développement de la stratégie de mise en valeur et de commémoration

Élaboration d'un plan stratégique d'attribution de statuts de reconnaissance patrimoniale

# LES CONSTATS

## *CONTEXTE ET ENCADREMENT GÉNÉRAL*

- Accroissement continu de la connaissance.
- Élargissement de la notion même de patrimoine.
- Évolution des documents et des instruments en matière de protection, de reconnaissance et de gestion du patrimoine depuis 1986 et complémentarité de ces instruments
  - Plan d'urbanisme 1992 et 2004
  - Réglementation d'urbanisme
  - Politique du patrimoine 2005
  - Programmes de subventions
  - Outils de diffusion et de promotion.
- Mise en place d'une approche plus complète d'évaluation et de gestion par les valeurs.

# LES CONSTATS

## *CORPUS*

- Concentration des biens cités dans quelques arrondissements (Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Ville-Marie, LaSalle, Plateau-Mont-Royal)
- Motifs de citation antérieurs à 2007 surtout reliés à la valeur architecturale et à la valeur historique. Peu de références aux patrimoines naturel, paysager...
- Bonne représentation de certaines typologies et fonctions : patrimoine résidentiel bourgeois, maisons de ferme, théâtres, croix de chemin.
- Sous représentation ou absence de certains corpus : patrimoine industriel, édifices publics, patrimoine moderne.
- Représentation des courants architecturaux de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle (éclectisme, Second Empire, Néo-Queen Anne, néoclassique) ou de l'architecture rurale (maisons de l'île Bizard). Nouvelles citations reliées au patrimoine moderne.
- Cinq sites du patrimoine sur sept constitués d'un noyau institutionnel ou d'un ancien noyau villageois.
- Intérêt variable des éléments du corpus ayant fait l'objet d'une reconnaissance.

# LES CONSTATS

## *INSTRUMENTS*

- Pouvoirs du volet municipal de la LBC axés sur la reconnaissance d'un lieu pour la collectivité.
- Pouvoirs et instruments actuels permettant d'assurer un encadrement et une gestion des biens culturels à l'échelle municipale.
- Évolution et précision du contenu réglementaire (motifs, description, conditions de conservation et de mise en valeur, interventions sur l'immeuble cité, bâtiment accessoire, aménagement du site, excavations, enseignes).
- Règlement axé plutôt sur le bâtiment et peu sur le terrain incluant le patrimoine naturel et paysager du lieu.
- Pouvoirs et moyens limités pour assurer l'obligation de conservation du monument par le propriétaire du bien.

## MISE EN VALEUR

- Approche moins développée quant à la stratégie de mise en valeur du lieu reconnu.
- Travaux de restauration / réaménagement sur des bâtiments cités. Disponibilité de subventions.
- Peu de diffusion et de commémoration *systématique* du geste de reconnaissance.

# LES ENJEUX

## *CONTEXTE ET ENCADREMENT GÉNÉRAL*

### *La notion de reconnaissance*

L'attribution d'un statut à un immeuble ou à un site constitue un geste de reconnaissance du conseil eu égard à l'intérêt d'un bien ou d'un site pour l'ensemble de la collectivité. Il existe aussi des instruments permettant d'assurer la protection et la gestion des lieux d'intérêt. Comment déterminer les immeubles et les secteurs méritant ce geste spécifique de reconnaissance ? Que doit reconnaître la Ville ?

### *Les critères d'évaluation*

Quels critères privilégier pour la citation d'un monument historique ? Quel doit être le niveau d'intérêt d'un immeuble cité ou d'un site du patrimoine : un intérêt collectif pan-montréalais, d'arrondissement, local ? Doit-on citer l'immeuble le plus représentatif de son corpus ou en considérer plusieurs ?

Quels critères additionnels développer pour la constitution d'un site du patrimoine ? Comment définir son territoire d'application ?

# LES ENJEUX

## *CONTEXTE ET ENCADREMENT GÉNÉRAL*

### *Les priorités*

Sur quelles bases établir les priorités d'attribution de statuts municipaux ?

- en fonction des sites identifiés au Plan d'urbanisme ?
- en réponse à des situations, circonstances ou demandes particulières ?
- en situations d'urgence ou de menaces au lieu ?
- selon les opportunités de planification et comme effet de levier ?
- en fonction d'événements particuliers à souligner ?

Quels seraient les priorités à retenir en matière de perfectionnement des connaissances des corpus ?

# LES ENJEUX

## *INSTRUMENTS*

Comment tenir compte des nouvelles dimensions du patrimoine dans l'élaboration du contenu réglementaire ? Doit-on privilégier une approche davantage normative que par critère ?

## *MISE EN VALEUR*

Le geste de citation devrait-il s'accompagner *obligatoirement et préalablement* d'une vision et d'une stratégie de conservation et de mise en valeur ?

Quelles formes pourraient prendre les visions de mise en valeur selon la complexité des enjeux ?  
Comment tirer profit de la complémentarité des instruments de protection et de mise en valeur ?

Quelles démarches de diffusion et de commémoration devraient accompagner une citation ou la constitution d'un site du patrimoine ?

# La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations

Merci

